



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 28 OCTOBRE 2019

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Sylvie LEYDET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Claire GANNET et Mme Pauline VÉRON.

Étaient excusés : Mme Gypsie BLOCH qui a donné pouvoir à M. Sébastien DULERMO, Mme Isabelle VUGHT qui a donné pouvoir à Mme Sylvie LEYDET, M. Sylvain MAILLARD qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN, M. Bertrand LIGER qui a donné pouvoir à Mme Delphine BÜRKLI et M. Jonathan SOREL qui a donné pouvoir à Mme Pauline VÉRON.

Était absente : Mme Claire MOREL.

Est arrivé en cours de séance : M. Sylvain MAILLARD (arrivée à 19h15).

DÉLIBÉRATION 09.2019.104 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET est désignée comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 28 octobre 2019.

DÉLIBÉRATION 09.2019.105 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 16 SEPTEMBRE 2019.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 16 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire passe au point 3 et laisse la parole à M. Alexis GOVCIYAN pour faire un point sur l'état de la sécurité et de la tranquillité publique dans l'arrondissement.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN informe que se réunira le 20 novembre prochain le conseil de sécurité et de prévention de l'arrondissement en séance plénière pour examiner l'évolution du contrat de sécurité et de prévention du 9^e arrondissement.

Le contrat de prévention et de sécurité avait été signé le 22 juillet 2016 par Madame la Maire, le préfet de police, le procureur de la République, la préfète de Paris, tous les trois ayant fait l'honneur de leur présence effective, ainsi que par le rectorat et la Mairie de Paris. Depuis plusieurs séances, depuis 2016, à la fois en plénière et aussi en comité de pilotage, ont été tenues pour évaluer l'état d'avancement des actions relatives à la sécurité et au respect de l'espace public.

Lors de la prochaine séance qui sera la dernière pour ce contrat de prévention et de sécurité, il s'agira tout d'abord de faire le bilan de l'évolution de la délinquance dans l'arrondissement avec, en particulier, les interventions du commissaire central, du parquet, de la DPSP, du rectorat. Il sera ensuite question d'examiner en détail certaines thématiques, choisies dans le cadre de fiches-actions, qui paraissent importantes, comme par exemple la gestion des risques majeurs et, dans ce cadre, un focus particulier sera fait sur le terrible drame de la rue de Trévise et les enseignements qu'il faut tirer d'une telle situation.

Seront également abordées les actions de prévention et les dispositifs déployés à destination des jeunes, des publics vulnérables, ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes, des questions majeures de tranquillité publique, l'insécurité routière, la gestion de la vie nocturne, ainsi que la préservation de l'attractivité touristique. La protection des grands magasins et des commerces de proximité font également partie des sujets tout particulièrement traités.

Ce conseil réuni en séance plénière ne sera pas ouvert au public compte tenu de la période de réserve que les élus souhaitent observer d'autant que, comme le rappelle Madame la Maire, l'important n'est pas de communiquer, mais de réaliser des actions. C'est dans ce cadre que sera mesuré l'état d'avancement de la situation de la prévention et de la sécurité dans l'arrondissement.

Les actions réalisées seront examinées, ainsi que les mesures prises et les faits et données qui permettent de mieux comprendre des situations et différents phénomènes que peuvent rencontrer les habitants et commerçants du 9^e. Un compte rendu de ce conseil de sécurité et de prévention de l'arrondissement sera fait lors de la prochaine séance du conseil le 25 novembre prochain.

Par ailleurs, le travail, en lien et partenariat avec le commissariat central notamment, s'est poursuivi avec plusieurs interventions de manière quotidienne pour des nuisances diverses, sonores, olfactives, tapages nocturnes que peuvent subir certains des habitants du 9^e. Des actions ont été engagées rue du Cardinal Mercier, rue du Faubourg Montmartre, rue Bergère, rue de Châteaudun, rue Choron, rue Fontaine, rue de La Rochefoucauld ou square Montholon, ce rappel n'étant pas exhaustif.

Les élus ont également été sollicités pour des problèmes de voisinage et aussi de problèmes à gérer avec certains syndics d'immeubles. Cela concernait notamment les riverains de la rue du Faubourg Poissonnière ou de la rue du Faubourg Montmartre. Des contacts ont également été maintenus avec les grands magasins, les commerces de proximité du quartier Opéra - Chaussée d'Antin, notamment les week-ends afin de les accompagner et d'anticiper d'éventuelles problématiques de sécurité.

Enfin, en présence de la nouvelle commissaire centrale adjointe, s'est tenue une importante réunion avec les parents d'élèves et les riverains du square Berlioz où l'on rencontre des problématiques importantes et une situation préoccupante. Ont été examinés les sujets liés au respect de l'espace public, aux incivilités et autres problématiques subies par les riverains et leurs enfants. Dans ce cadre, des mesures fortes ont été décidées pour s'inscrire dans la durée, en lien avec le commissariat et la DPSP. Des actions ont déjà démarré, d'autres vont avoir lieu dans les jours à venir.

M. Alexis GOVCIYAN annonce également que d'autres réunions se tiendront sur place ou à la mairie dans les jours et semaines qui viennent avec des riverains de la rue du Delta où il y a également quelques soucis, de la rue Frochot, toujours avec les problématiques liées aux établissements de nuit ou encore de la rue de Navarin. Les élus seront ensemble sur le terrain chaque fois que nécessaire.

Pour terminer, il informe de l'arrivée dans le 9^e arrondissement et des arrondissements limitrophes de militaires du dispositif Sentinelle qui remplaceront pendant les fêtes de fin d'année les équipes de l'USOC, l'Unité de Sécurisation Opérationnelle de la Capitale, de la préfecture de police dans les quartiers Opéra Haussmann, en complément des forces de la brigade territoriale de contact. Cette information a été confirmée par la directrice de cabinet du préfet de police présente au comité Haussmann sûreté auquel la Mairie participait comme à chaque fois.

Madame le Maire confirme que l'exécutif continuera à porter une vigilance accrue sur ces problématiques et trouvera des solutions pour maintenir et surtout permettre la tranquillité des différents quartiers mentionnés.

Elle passe la parole à son adjoint en charge de l'entretien de l'espace public, M. Sébastien DULERMO, pour son point mensuel sur la propreté.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO explique rencontrer des difficultés pour l'atelier Lamartine avec une invasion de rats dans les locaux en sous-sols. Cette invasion de rats a fait que les agents ont dû être déplacés sur les différents ateliers de propreté ce qui a provoqué des difficultés dans l'organisation, mais ils devraient reprendre le chemin de leur atelier prochainement. Cette actualité est un petit peu dépassée, mais il faut savoir qu'elle a désorganisé les ateliers de propreté, notamment ceux de l'après-midi, dans une phase où les dépôts sauvages étaient très nombreux sur l'arrondissement. Il y a eu 2 à 3 jours de retard mais tout est rentré dans l'ordre depuis environ 15 jours.

Il annonce le déploiement des corbeilles dites « Cybel » que l'on peut voir sur le parvis de Notre-Dame-de-Lorette ou sur les boulevards. Ce sont des poubelles qui doivent être présentes là où les nuisibles et les rats sont le plus présents. Il a été demandé, qu'en plus du déploiement fait par la Ville de Paris sur les axes comme les grands boulevards ou les axes du nord, que l'extension de ce déploiement se fasse autour des squares du 9^e qui sont des environnements propices aux nuisibles.

Autre déploiement prévu début 2020, l'expérimentation des Trilib' qui sont des bornes d'apport volontaire de déchets recyclables, notamment pour le carton ou le verre. Deux bornes devraient arriver, une au sud de l'arrondissement et une au nord, pour faire un test. On annonce un déploiement plus massif, mais ce déploiement est annoncé depuis plusieurs années et pour l'instant, on ne le voit pas arriver. L'adresse choisie au nord serait la rue Dunkerque et l'adresse au sud serait soit rue Taitbout, soit rue de Provence. Sur des places de stationnement, on aurait trois bornes : une multimatériaux, une pour les verres et il y aura un espace réservé aux agents de la propreté pour mettre les sacs durant leur tournée afin que ceux-ci ne traînent sur l'espace public.

Au chapitre des travaux, ceux de la rue des Martyrs et de la rue de Trévise sont terminés. Les travaux de voirie sont pratiquement terminés, on va attaquer la phase des plantations. Les premiers coups de pioche dans la terre sont prévus en novembre avec une plantation qui devrait débuter le 22 novembre sur l'ensemble de l'arrondissement, sur l'ensemble des jardinières réalisées en début de mandature. On les renforce en arbres à petit développement parce qu'ils s'y plaisent bien. Les services avaient voulu tester d'abord à petite échelle, notamment rue Manuel où il n'y en avait qu'un ou deux par jardinière. On devra en rajouter beaucoup cet hiver : rue de Montyon, on va en rajouter dix rue Manuel, dix-sept rue de Bruxelles, huit place Adolphe Max, deux rue Bourdaloue, on devrait en ajouter un, le parvis de Notre-Dame-de-Lorette verra quatre arbres arriver en plus de bacs disposés entre deux jardinières. Ensuite, il y aura le renouvellement des plantations avenue Trudaine avec six arbres supplémentaires. Toutes ces plantations représentent un ajout d'à peu près soixante arbres à petit développement sur l'ensemble de l'arrondissement, ce qui représente pour l'un des arrondissements les plus minéraux de Paris un gros effort qui illustre la priorité affichée de verdir cet arrondissement.

Toujours au titre des travaux, M. Sébastien DULERMO annonce la réfection du trottoir de la rue Lamartine, trottoir très abîmé, notamment avec l'incendie d'un restaurant coréen. La présence d'un échafaudage n'avait pas permis de réaliser les travaux tout de suite, ils ont été réalisés dans les 15 derniers jours. Il reste à reprendre, avant la fin de l'année, le tapis de chaussée de la rue Rodier, entre la rue Condorcet et la rue de l'Agent-Bailly, avec une première phase en amont de la rue de l'Agent-Bailly car il y a un gros défaut de chaussée à ce niveau. Les tests d'amiante seront disponibles d'ici deux à trois semaines, ils donneront le feu vert pour une réalisation avant la fin de l'année.

DÉLIBÉRATION 09.2019.106 - ADOPTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire passe ensuite à un moment important de la vie municipale et des débats du conseil avec la présentation du budget primitif 2020, en application du titre 1 du livre V du Code général des collectivités territoriales qui traite des dispositions particulières applicables à Paris, Lyon et Marseille. Les conseils d'arrondissement doivent délibérer sur l'État spécial de leur arrondissement.

Elle a souhaité cette année encore que la présentation de ce budget primitif soit très complète et que l'ensemble des élus dispose dans leurs dossiers de tous les documents en toute clarté, en toute transparence. Concernant le détail des dépenses des conseils de quartier, il sera présenté par Mme Isabelle VUGHT, Adjointe à la vie associative lors d'une séance prochaine au cours de la présentation du bilan annuel des conseils de quartier.

Madame le Maire veut, comme il est d'usage, remercier et saluer l'engagement exemplaire de son Directeur général des services, M. Michaël DUMONT, et de la responsable du Pôle financier, Mme Aurore ESCALIER, pour tout ce bon travail, très fastidieux, mais très complet.

Elle indique avoir veillé durant tout le processus de négociation à ce que la volonté générale d'économie ne se fasse pas au détriment du bon fonctionnement des équipements des services publics. Ce budget de proximité et de responsabilité présenté avec l'exécutif municipal du 9^e vise à maîtriser les coûts de fonctionnement, de les prioriser sur les espaces publics, comme M. Sébastien DULERMO en a beaucoup parlé lors de sa présentation sur les équipements vitaux de l'arrondissement : les écoles, les crèches, le conservatoire, les équipements d'association, les équipements sportifs... Ils s'accompagneront en termes d'investissement avec les IIL et les IL, mais aussi dans un plan d'investissement et d'aménagement pour la mandature particulièrement innovant.

Madame le Maire se dit prête à présenter dotation par dotation les choix qu'elle a opérés et qui ont fait vraiment l'objet d'une discussion entre l'exécutif du 9^e et celui de la Mairie de Paris sur la base des expertises des différentes directions de la Ville de Paris. Elle indique que la dotation de gestion locale de 2020 est en légère baisse par rapport à 2019. Cela reflète sa volonté de coller au plus près à la réalité des dépenses et des besoins de chaque équipement. Son objectif n'est pas de créer artificiellement des reports, mais de veiller au bon fonctionnement des services, des équipements au moindre coût. Ce travail a été salué et par la Direction des finances et par l'adjoint à la Maire de Paris en charge des finances lors d'une réunion, il y a quelques semaines, à l'Hôtel de Ville de Paris.

Mme Pauline VÉRON note que, effectivement, c'est un budget quasiment identique à celui de 2019 puisqu'il est en baisse de 435 € sur une enveloppe globale d'à peu près 5 500 000 €. On peut dire que c'est une stabilisation.

Elle remercie Madame le Maire pour sa juste utilisation et sa juste présentation de ce budget. Elle a pu avoir un certain nombre d'éléments précis transmis notamment par la direction des finances de la Ville de Paris, mais aussi par elle-même notamment sur les dépenses d'IL et d'IIL comme d'ailleurs l'avait fait M. Jacques BRAVO pour que l'ensemble du conseil Municipal puisse avoir l'ensemble des informations.

Elle veut faire deux remarques. D'abord, lorsque le compte administratif 2018 a été voté au mois de juin, qui permettait de faire un état du consommé du budget 2018, un état réel de l'utilisation du budget 2018, on a tous pu constater qu'il y avait un report de 400 000 € qui n'était pas dépensé en 2018. Et très vraisemblablement, une seconde enveloppe de 400 000 € en 2019 que l'on aurait peut-être aussi en report puisque Madame le Maire n'a pas su comment dépenser 400 000 € en 2018. Mme Pauline VÉRON pense que ça va être à peu près pareil en 2019. Donc on vote le budget 2020 de nouveau avec la même enveloppe qu'en 2018 et qu'en 2019, alors même que manifestement, l'exécutif n'a pas su trouver de projets à financer à hauteur de 400 000 €.

L'autre remarque concerne les centres Paris Anim'. Lors du budget supplémentaire 2019 et du compte administratif 2018, Madame le Maire avait indiqué avoir souhaité rendre à la Ville 40 000 € sur un budget global des centres Paris Anim' Valeyre et Nouvelle Athènes de l'ordre de 1 700 000 € de fonctionnement pour les deux centres. Cette année, de nouveau pour 2020, elle a souhaité rendre 47 000 € pour le fonctionnement des centres Paris Anim'. Mme Pauline VÉRON ne le comprend pas puisque ces estimations ont été faites par les services en négociation sur les DSP et les marchés, puisque c'est un marché pour Nouvelle Athènes et une DSP pour Valeyre. Cela se base sur le fait qu'il y avait un renouvellement de la DSP de Valeyre et qu'il fallait faire d'abord un état des lieux du consommé total du contrat de DSP de Valeyre afin de savoir combien on leur devait in fine au bout des cinq ans de gestion. Ces estimations sont faites sur la base de taux d'indice INSEE qui estime qu'il y a à peu près une revalorisation de 3 % du marché et de la DSP.

Il n'est pas très sérieux de rendre cet argent sans savoir sur quoi on se base pour estimer que les services font une mauvaise analyse de ces contrats et de ces marchés puisque ce sont des prévisionnels qui tiennent compte des discussions en cours, notamment avec Valeyre, et qui tiennent compte des revalorisations indiciaires.

Donc, compte tenu notamment de cet élément qui lui paraît hasardeux, elle estime que Madame le Maire se démarque de ce que demandent les services de la Ville pour ces deux contrats. Mme Pauline VÉRON s'abstiendra sur le budget 2020 du 9^e, sachant que pour le reste, cela a fait partie de discussions et d'un accord avec son collègue premier adjoint à la Maire et que sur le reste elle n'a pas de remarque particulière. Mais sur les contrats de centres Paris Anim', elle avoue ne pas comprendre sur quelle base on s'appuie pour estimer que les services ont fait une mauvaise estimation et elle pense qu'il y aura in fine de l'argent à redonner aux centres Paris Anim'.

Madame le Maire rappelle que c'est sur la base de cinq années d'expérience avec les directions que cette décision a été prise.

M. Jean-Baptiste de FROMENT n'apprécie pas de recevoir de leçons d'exécution budgétaire de la part de Mme VÉRON qui appartient à un exécutif qui proposait de voter un projet, qu'il n'a pas voté au Conseil de Paris, d'investissement de la mandature, le fameux PIM de 10 milliards d'euros. Or, on sait très bien que ce PIM ne sera consommé qu'à hauteur de 8,5 milliards d'euros.

Il y a véritablement tromperie sur le montant des investissements de la Ville, comme en témoigne le dernier débat sur le compte administratif. Il y a clairement une sous-exécution délibérée, ce qui d'ailleurs explique que si la dette n'explose pas au point où c'était prévu, c'est parce que finalement, Mme HIDALGO n'a pas tenu ses promesses de dépenses.

Quant à l'exécutif du 9^e arrondissement, il propose un budget évidemment beaucoup plus modeste et très contraint puisqu'à cause des histoires de fluides sur les équipements, on est sur des choses qui sont relativement mécaniques, il y a moins matière à débat. Pour les 400 000 €, la discussion a déjà eu lieu, ce sont en grande partie des dépenses décalées et à cheval entre 2018 et 2019, notamment pour ce qui concerne des travaux. C'est donc un non-sujet. On était à des taux un peu moins élevés que les années précédentes, mais sur 2018, on était à des taux d'exécution de mandatement de la dépense supérieurs à 90 % ce qui était très satisfaisant. La présentation consistant à dire que l'exécutif n'a pas su dépenser les sommes est évidemment totalement fallacieuse puisqu'en fait ce sont juste des effets de décalage.

M. Jean-Baptiste de FROMENT veut saluer ce budget, et notamment insister sur le souci de dépenser le moins possible. Concernant les dépenses de fonctionnement des centres d'animation établies sur la base des années précédentes, elles sont en réalité en accord avec la Ville puisqu'il y a eu des discussions et que Madame le Maire est arrivée à des montants un peu moins élevés que ceux qui avaient été proposés. Tout le monde est gagnant.

Madame le Maire ajoute que c'est par souci de maîtrise et de sincérité budgétaire qu'ont été faits ces choix. La source des reports vient des fluides et l'estimation des directions. Concernant les centres d'animation, on ne rend pas l'argent, on ne le demande pas. Il est vrai que sur un budget de plus de 5 millions d'euros, quand 1,8 million concerne les centres d'animation, on se dit que c'est peut-être là qu'il faut trouver les sources d'économie, mais que le service public et que les équipements soient bien entretenus est une priorité. Compte tenu des cinq dernières années, des relations et des échanges avec les directions, si au budget supplémentaire on a besoin d'un abondement, il sera demandé, des ajustements pourront être faits.

L'État spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2020 est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) conformément aux états annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 09.2019.107 (2019.DJS.186) - CONVENTION AVEC LES 20 CAISSES DES ÉCOLES EN VUE DE LA RESTAURATION DES STAGES PARIS SPORT VACANCES.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire indique que cette délibération prévoit la restauration des élèves inscrits lors d'un stage sportif Paris Sport Vacances. Généralement, ces stages ont lieu dans les centres d'animation des arrondissements. Jusqu'à maintenant, l'opportunité de fournir les repas dans le cadre de ce type de stage ne s'est jamais produite. La DJS souhaite que cette convention soit signée pour être prête si jamais l'occasion se présentait.

On a eu des demandes de l'association de judo, il y a quelque temps, et comme les enfants déjeunent très bien à la cantine du 9^e, ils veulent qu'on puisse leur fournir aussi leurs repas lors des stages avec les associations sportives du 9^e et c'est bien volontiers que les élus accèdent à leur demande. Ce point sera également à l'ordre du jour du prochain comité de gestion des caisses des écoles du 28 novembre.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DJS.186.

DÉLIBÉRATION 09.2019.108 (2019.DASCO.111) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - SUBVENTIONS (428 107 EUROS) AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN ET DU BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire expose que la délibération concerne des subventions au titre du budget participatif parisien des collèges. Est concerné par cette délibération le collège Jules Ferry à hauteur de 18 563 € pour la mise en œuvre du projet intitulé : « Un collège agréable ». Cette somme vise à acquérir du matériel, du mobilier intérieur, ce qui est en fait une évidence que le département finance l'achat de mobiliers intérieurs. Elle ne comprend pas cette délibération proposée par la Ville de mettre au budget participatif l'achat de mobiliers alors que c'est au département de le faire, c'est une mission essentielle du département d'acquérir du mobilier pour les élèves. C'est pourquoi elle propose de ne pas la voter.

Mme Pauline VÉRON confirme que le département s'occupe d'entretenir les collèges et de mettre à disposition le mobilier nécessaire. Pour le budget participatif, ce sont les élèves qui ont choisi le projet sur la base d'un catalogue avec plusieurs thématiques. Il y a soit un collège de l'expérimentation, soit un collège numérique, soit un collège sportif, soit un collège agréable qui permet aux jeunes de pouvoir expérimenter un vote qui a une réelle conséquence puisqu'ils choisissent un projet qui leur permet de compléter du mobilier. En l'occurrence, ils ont choisi du mobilier qui n'existe pas par ailleurs puisqu'il n'est pas prévu comme mobilier de base dans tous les collèges. Le département dépense ce qu'il doit faire, cela représente de l'argent en plus, pour faire des projets en plus. Ici, il s'agit de mettre du mobilier, notamment dans les cours des collèges, des bancs, du mobilier plus agréable, plus confortable, notamment dans les foyers réservés aux jeunes. Cela permet d'équiper en plus de ce qui est fait au titre du département. Mme Pauline VÉRON indique qu'elle votera cette délibération.

M. Sylvain MAILLARD répond que ce n'est pas sur le fond que l'exécutif conteste les propos de Mme VÉRON, c'est tout simplement le mode du budget participatif sur ce thème précis. Si on estime que ce budget doit être dépensé, on sera tous d'accord pour l'amélioration de la condition du collège. Mais on passe par un vote qui pourrait rendre facultatif l'investissement. Donc les élus contestent le principe de ce budget participatif, de cette organisation-là du budget participatif. C'est pour cette raison qu'ils appellent à un vote négatif, mais non pas pour contredire l'idée d'améliorer la vie des collégiens.

M. Jean-Baptiste de FROMENT s'étonne de voir qu'une enveloppe fermée soit divisée en budget principal et en budget participatif comme si cet argent venait du ciel. Ce n'est absolument pas le cas. Ce qui le gêne dans ce budget participatif, et on a eu l'occasion de le dire d'ailleurs dans une tribune récente, ce n'est pas l'idée que les citoyens puissent décider, l'idée de participation est une bonne idée. Les élus ont fait des expériences de démocratie participative dans le 9^e arrondissement en ouvrant l'ensemble des sujets. Ce qui est problématique, c'est de parquer les citoyens sur des sujets dits accessoires et sur des dépenses qui sont facultatives. C'est une perversion de distinguer entre le facultatif et l'essentiel. Il faut avoir un budget global et permettre aux citoyens de décider sur certains sujets, mais sans que ce soit des dépenses accessoires ou des dépenses qui suppléent à ce qui n'est pas fait sur le principal. Il n'y a pas d'argent en plus, il y a un budget fermé, l'argent en plus ne tombe pas du ciel. Ce sont des artifices de présentation et il ne faut pas tomber dans le panneau.

M. Alexis GOVCIYAN souligne aussi que ce n'est pas de l'argent en plus et que cet argent ne tombe pas du ciel. Il fait partie du budget de la Mairie de Paris déjà largement en déficit globalement. Cet argent est puisé dedans et on fait croire ensuite que l'exécutif n'a pas su calculer dans le cadre du budget primitif du 9^e.

Il déclare ensuite avoir un problème de fond et un problème philosophique. Dans l'école de la République, le mobilier est attribué selon les projets que certains auraient et d'autres n'auraient pas. C'est-à-dire que dans un collège, il y aurait des choses, et dans les autres, il n'y en aurait pas parce que c'est du mobilier classique, régulier, etc.

M. Alexis GOVCIYAN reproche à Mme Pauline VÉRON de donner des leçons à longueur d'année sur les questions d'égalité, etc., mais que, à chaque fois qu'elle le peut, elle dépasse les budgets en disant : « C'est de l'argent en plus », alors que tout le monde dit : « Ce n'est pas de l'argent en plus, c'est de l'argent public dans lequel vous êtes en train de puiser » et en même temps elle ne respecte pas les questions d'égalité. Il y a un vrai sujet de fond et c'est une question politique. Et enfin, elle a l'obligation, parce que ça fait partie de ses compétences en tant que département d'assurer ce genre de mission pour les écoles et utiliser de l'argent sur un budget participatif qui fait partie du budget global. Il trouve que cela est trop fort.

Madame le Maire rappelle qu'elle a toujours refusé, et elle l'assume, de proposer de soutenir des projets qui visaient à faire la réfection des toilettes des écoles ou de travailler sur le mobilier ou sur la construction d'un équipement car c'est la mission essentielle d'une ville. Ce qui la gêne, c'est que les jeunes choisissent dans un catalogue, alors qu'on leur flèche des dépenses qui sont normalement obligatoires pour le département. Il est vrai que le principe d'égalité n'est pas respecté. Pourquoi ce mobilier ne serait pas généralisé à tous les enfants et à tous les jeunes collégiens ? Pourquoi seulement à Jules Ferry ? Parce qu'ils ont voté pour ? C'est pour cette raison qu'elle propose l'abstention sur cette délibération.

Mme Pauline VÉRON estime que des choses qui sont dites sont fausses. Les dépenses obligatoires sont assurées par le budget général de la Ville.

Dans tous les collèges de Paris, le département fait exactement tout ce qu'il doit faire et même parfois plus puisqu'à Paris, le projet territorial éducatif prévoit des dépenses supplémentaires par rapport à la loi et notamment dans les écoles primaires avec les professeurs PVP qui sont les profs de gym, de dessin et de musique, par exemple. Ce sont des choses qui sont en plus de ce que la loi oblige de faire. Dans les collèges, la Ville fait ce que la loi lui impose, elle assure toutes les dépenses nécessaires et même plus pour que les jeunes Parisiens puissent aller dans des collèges qui soient les plus agréables possible. Il se trouve qu'en plus de ces dépenses obligatoires, la Maire de Paris a décidé de mettre à disposition de l'ensemble des collèges de Paris, dans le respect du principe d'égalité, la même somme, c'est-à-dire 10 millions d'euros répartis sur tous les collèges pour que les enfants et les jeunes puissent, par cet exercice de démocratie participative dans lequel on leur fait confiance, participer en vue d'être des futurs citoyens parce qu'à 18 ans, on leur demande de voter. On pense que c'est un exercice intéressant parce qu'en plus, ça concerne leur vie quotidienne dans leur établissement. On leur propose différents projets qui portent soit sur le cadre de vie, soit sur du potager, soit sur des équipements numériques, soit sur des équipements sportifs qui sont au-delà des dépenses obligatoires. On leur propose de choisir parmi ceux-là chaque année et tous les collèges participent. Donc, le principe d'égalité est respecté. La loi est respectée et la Ville a fait le choix d'investir plus dans les collèges.

Mme Pauline VÉRON reproche à M. Jean-Baptiste de FROMENT de se contredire quand il dit : « Il faudrait pouvoir consulter les Parisiens sur l'ensemble des dépenses et pas que sur certaines. ». On peut commencer par le faire sur ces dépenses-là comme cela est fait sur le budget participatif. Cela permet de faire une éducation civique des jeunes. En plus de choses fausses qui sont énoncées, par ailleurs, les élus sont en désaccord sur le fond, sur la participation citoyenne. Il ne faut pas dire que cela vient suppléer des dépenses obligatoires parce c'est faux. C'est de l'argent qui vient en plus.

M. Sylvain MAILLARD constate que le désaccord porte sur l'organisation de la participation et du mode participatif, non pas sur le vote participatif.

Il rappelle à Mme Pauline VÉRON qu'ils ont été tous les deux membres du conseil de Jules Ferry pendant plusieurs années, ils ont siégé ensemble. N'y a-t-il pas d'autres priorités ? Si le mobilier est essentiel, c'est à une compétence de la Mairie de financer un modèle pour une véritable équité, pour que l'ensemble des collégiens de Jules Ferry puisse avoir la possibilité d'étudier dans de bonnes conditions. Là, c'est à la Mairie de financer sur ses budgets. Par contre, est-ce qu'il n'y aurait pas d'autres dépenses essentielles ? Comme la toiture ou la réfection de beaucoup de salles. En tant qu'élu et en tant qu'ancien représentant, il perçoit d'autres priorités plus essentielles. Au-delà, si on a des moyens financiers excédentaires, tant mieux, il faut les dépenser. Mais il constate que dans l'ensemble des collèges parisiens, on a besoin d'investir déjà dans le fondamental, ce qui n'est pas réalisé.

Madame le Maire remercie M. Sylvain MAILLARD de rappeler que les élus sont présents dans les conseils d'administration des collèges et des lycées de l'arrondissement qui compte 11 000 élèves. Il faut bien le dire, le collège est quand même le parent pauvre de la politique de la Maire de Paris et du département.

Quand on voit l'état de la structure et de certaines classes du collège Jules Ferry, quand on voit le collège Jacques Decour avec des Algeco provisoires installés au début des années 2000 et qui sont toujours là... Heureusement, les travaux vont être lancés l'année prochaine parce que la région Île-de-France a décidé de s'engager sur la cité scolaire. Quand on voit la cour du collège Gauguin, des dépenses essentielles doivent être faites. Force est de constater que si le travail est fait dans d'autres domaines, pour le collège tout reste à faire. La somme de 18 563 € pour l'achat de matériel est juste anecdotique quand on a des classes dans un état proche du délabrement.

Mme Sylvie LEYDET confirme les propos de M. Sylvain MAILLARD puisqu'elle se rend régulièrement à chaque conseil du collège Jules Ferry pour voir l'état des locaux. Il y a effectivement des dépenses beaucoup plus importantes et beaucoup plus urgentes dans la structure du bâtiment, ne serait-ce que pour l'hygiène des enfants parce que l'état des toilettes est déplorable. Alors, quand on vient dire qu'il va falloir acheter des canapés, l'essentiel est plus urgent ! Il y a des problèmes de structure dans les fenêtres, ça devient urgent et dangereux pour les élèves.

Madame le Maire rappelle que c'est une compétence obligatoire du département Ville de Paris.

Un avis favorable est émis par 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) et 11 abstentions sur le projet de délibération 2019.DASCO.111.

DÉLIBÉRATION 09.2019.109 (2019.DFPE.134) - SUBVENTIONS (2 504 690 EUROS), PROROGATION ET AVENANTS N° 3 AVEC LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN (8^E) POUR SES 8 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une délibération qui concerne la crèche André Rousseau au 19, rue des Martyrs, qui est en réalité un multiaccueil puisqu'il fait à la fois crèche et halte-garderie. Sa directrice est très investie dans la vie du quartier en plus de ses fonctions de directrice. Elle tient à la saluer et à la remercier. Elle dispense régulièrement des cours de sophrologie bénévolement à la mairie pour accompagner les parents et les familles.

Cette crèche a mis en place depuis quelques mois pour les parents l'appli « Bébés du Neuf » qui participe pleinement à la politique Petite enfance de l'arrondissement. Une subvention de 491 515 € est proposée pour 66 places, soit une hausse de 7,7 % par rapport à 2018. Cette hausse est justifiée par des frais de personnel dans le cadre de plusieurs congés de maternité. C'est une structure qui est ouverte depuis début 2014 et qui est bien inscrite dans la vie du quartier et avec laquelle les élus ont plaisir à travailler.

Mme Pauline VÉRON annonce qu'elle votera la subvention à cette magnifique crèche de la rue des Martyrs. Elle rappelle, bien sûr, que c'est une subvention de la Ville de Paris aux crèches du 9^e arrondissement.

Puisqu'on discutait du budget du 9^e tout à l'heure, il n'est pas toujours évident de bien comprendre ce qui relève du budget de la Ville et de ce qui relève du budget local. Là, ce ne sont évidemment pas 500 000 € qui sont pris sur les 5 millions du budget.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DFPE.134.

DÉLIBÉRATION 09.2019.110 (2019.DEVE.134) - BUDGET PARTICIPATIF : SUBVENTIONS EN NATURE AUX ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE JARDINS PARTAGÉS PAR LA FOURNITURE DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU ET D'OYAS.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO précise que cette subvention est liée à un appel à projet lancé dans le cadre du budget participatif. Elle propose de déposer des projets liés à la récupération des eaux pluviales pour avoir une meilleure gestion des eaux dans les jardins partagés de la ville. Au total, 78 jardins partagés y ont répondu, dont un dans le 9^e, il n'y en a qu'un, et il est bien qu'il ait répondu à cet appel à projet. Avec la dotation d'un montant total de 23 500 € hors taxes via cette subvention, ils ont pu acheter du matériel qui sera donné aux différentes associations qui gèrent ces jardins partagés. Et pour le 9^e, dans le détail, c'est un récupérateur d'eau et 12 poteries microporeuses d'une capacité de 1,5 l qui seront donnés à l'association de La Cueillette qui gère ce jardin partagé.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DEVE.134.

DÉLIBÉRATION 09.2019.111 (2019.DU.240) - EXONÉRATION DES DROITS DE VOIRIE LIÉS AUX TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES IMMEUBLES ENDOMMAGÉS DANS LE SECTEUR DE LA RUE DE TRÉVISE (9^E) LORS DE L'EXPLOSION DU 12 JANVIER 2019.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire explique que la délibération concerne l'exonération des droits de voirie liée aux travaux de reconstruction des immeubles endommagés, ravagés, dans le secteur de la rue de Trévisse lors de l'explosion du 12 janvier 2019. C'est une délibération très réglementaire qui est presque décalée, compte tenu de l'ampleur des travaux que chaque immeuble doit encore entreprendre pour donner un nouveau visage, une renaissance à cette rue qui demeurera fermée encore plusieurs mois, avant que les hôtels puissent rouvrir dans un premier temps et que les habitants puissent retrouver leurs habitations.

M. Sébastien DULERMO expose que l'exonération des droits de voirie, à la demande de Madame le Maire sur ce secteur, notamment au croisement des rues Sainte-Cécile, Montyon et de la rue de Trévisse, permet que les entreprises qui vont intervenir sur l'espace public soient exonérées de toute taxe de voirie par rapport aux autres qui pourraient intervenir dans d'autres rues, vu le contexte.

Effectivement, c'est une goutte d'eau par rapport à l'ampleur des travaux, mais c'est intéressant pour les copropriétés qui vont devoir payer un maximum avec les réparations et tous les travaux à faire dans leurs immeubles. Bien entendu, les élus donnent un avis favorable à cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DU.240.

DÉLIBÉRATION 09.2019.112 (2019.DAE.286) - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS (109 340 EUROS) - SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFÉRENTES À CES INDEMNITÉS.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET informe que cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'attribution à la société MédiaKiosk du marché de rénovation et de modernisation de l'ensemble des 360 kiosques de presse parisiens. Les délais annoncés des opérations continuent à s'arranger. Ainsi, comme cela a été le cas pour d'autres exploitants, dans d'autres arrondissements, il a été décidé de verser des indemnités exceptionnelles sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris aux kiosques qui ont été durement impactés par une interruption d'exploitation. C'est l'objet de cette délibération, comme il est devenu d'usage de le faire.

Dans l'arrondissement, il est proposé une indemnisation de 301 € à M. RAM GOPAL MAHESHWARI. Mme Sylvie LEYDET invite à voter en faveur de cette délibération, mais veut rappeler qu'au mois de septembre, s'est déroulée une animation « Kiosquiers en fête ».

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.286.

DÉLIBÉRATION 09.2019.113 (2019.DAE.295) - ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR DES EMPLACEMENTS DURABLES DU DOMAINE PUBLIC - CONVENTIONS.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET indique que la délibération a pour objet d'attribuer des autorisations de longue durée à des commerçants pour exercer une activité sur la voie publique et dans les espaces verts. Aussi, à la suite d'appels à projets lancés par la Ville de Paris, les candidatures à la reprise de ces commerces ont été évaluées sur les services proposés et la capacité à animer le lieu, l'insertion dans l'environnement et les critères financiers.

Trois sites sont proposés par la Ville de Paris, dont un seul est situé dans le 9^e arrondissement. Il s'agit d'un kiosque vacant de 12,7 m² situé au 12, bis boulevard des Capucines. Celui-ci est la propriété de la Ville de Paris.

Pour ce kiosque, la Ville de Paris propose d'attribuer une autorisation d'exercer une activité commerciale de vente alimentaire à Mme Célia ROUMI, gérante de la SARL CARA, avec une convention d'occupation de trois ans, moyennant une redevance annuelle de 30 000 €.

Si cette redevance peut paraître élevée, Mme ROUMI qui est d'ailleurs commerçante dans le 9^e arrondissement en tant que propriétaire du restaurant KOSS rue Godot-de-Mauroy, a manifesté un grand intérêt dans ce projet d'activité de vente alimentaire qui s'inscrit dans un quartier de bureaux et à la fréquentation touristique importante. Elle a proposé une offre de produits alimentaires bio et frais avec un emballage sobre pour une meilleure insertion paysagère.

En conséquence, Mme Sylvie LEYDET propose de voter en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAE.295.

DÉLIBÉRATION 09.2019.114 (2019.DLH.158) - RÉALISATION 19 RUE TURGOT (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION AMÉLIORATION DE 44 LOGEMENTS SOCIAUX (26 PLA-I ET 18 PLUS) PAR PARIS HABITAT.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET explique que la délibération a pour objet la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de logements sociaux menés par Paris Habitat au 19 rue Turgot.

En janvier 2019, alors que l'immeuble était en processus d'acquisition par la société VPF AIGOREP, un fonds d'investissement acteur que les élus avaient considéré être en mesure de gérer cet ensemble immobilier avec sérieux, la Ville de Paris a exercé son droit de préemption pour un montant total de 21 millions d'euros.

À l'issue du Conseil de Paris de juin 2019, un bail emphytéotique a été autorisé entre la Ville de Paris et le bailleur social, Paris Habitat, pour un projet immobilier prévoyant 26 logements en PLAI, 18 logements en PLUS et trois locaux d'activité sur 283 m², dont le bail en cours se poursuivrait ou serait fixé sur une base mensuelle de 16,5 €/m².

Ce projet de délibération DLH.158 propose aujourd'hui d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement et d'accorder une subvention municipale d'un montant maximal de 2 341 524 € en contrepartie de la participation au financement de ce projet, dont la subvention de la Ville de Paris s'élève à 13 logements PLAI et 9 logements PLUS, soit un total de 22, lui seront réservés.

Enfin, la DLH.158 propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à souscrire par Paris Habitat pour le financement des logements.

En raison de l'état de dégradation de l'immeuble, Mme Sylvie LEYDET propose un avis favorable à la DLH.158 mais tient à rappeler que lors de la séance du conseil d'arrondissement du 27 mai 2019, Madame le Maire avait demandé que Paris Habitat organise une réunion publique puisque les locaux sont occupés et que les élus se soucient avant tout du devenir des locataires actuels. À ce jour, Paris Habitat n'a toujours pas repris la gestion de l'immeuble, cela devrait intervenir d'ici une quinzaine de jours. En conséquence, la réunion ne s'est toujours pas tenue.

Madame le Maire veut s'assurer que les locataires qui sont concernés et qui ne sont pas fortunés puissent être protégés dans cette nouvelle acquisition. Il est vrai que ce bâtiment était ciblé et avait été mentionné aux services de la Ville. Il est bien qu'il devienne du logement et l'exécutif approuve ce programme.

Mme Pauline VÉRON juge que c'est une très belle délibération, un très beau programme qui permet au 9^e arrondissement, par l'acquisition de cet immeuble de trois cages d'escaliers par la Ville de Paris, d'avoir 44 logements sociaux de plus dans l'arrondissement, de plus dans un quartier qui est une zone en déficit de logement social. Cet immeuble avait fait l'objet d'une rénovation des parties communes juste avant qu'il ne soit acheté par la Ville, il n'y a pas beaucoup de travaux à faire. Cela permet à Paris Habitat de pouvoir le prendre en gestion sans avoir à y faire de gros travaux. Mme Pauline VÉRON rappelle que les personnes qui sont demandeurs d'un logement social et qui habiteraient dans cet immeuble se voient automatiquement attribuer un logement social et que les personnes qui n'ont pas fait de demande de logement social mais dont les revenus correspondent à ceux qui peuvent avoir un logement social, peuvent rester dans l'immeuble. Ceux dont les revenus sont supérieurs peuvent aussi rester dans l'immeuble avec un loyer maintenu, jusqu'à ce qu'ils souhaitent partir. Donc, il n'y a pas à avoir d'inquiétude, ce n'est pas parce que l'immeuble est racheté qu'on doit partir. Au contraire, souvent, cela permet à des familles de pouvoir rester puisqu'elles vont voir leur loyer baisser puisqu'on va leur mettre automatiquement un loyer de logement social, ce qui les sécurise au contraire. Donc, c'est une très belle opération de la Ville de Paris avec cet immeuble de la rue Turgot.

Madame le Maire observe que l'expérience démontre qu'il faut rester vigilant, des personnes s'étant trouvées dans l'embarras, n'ayant pas les ressources suffisantes, ou un tout petit peu plus, que celles que souhaitaient la Ville et le bailleur social. Il faut donc accompagner chaque personne pour qu'il n'y ait pas de difficulté.

Mme Sylvie LEYDET note que les parties communes ont été rénovées, mais Madame le Maire rappelle qu'il a fallu trois ans d'intervention auprès du propriétaire de l'immeuble pour obtenir satisfaction.

Mme Sylvie LEYDET ajoute qu'une partie des logements sont encore des anciennes lois de 48, qui nécessitent des rénovations importantes et il va falloir être vigilant dans le cadre de cette rénovation sur site occupé à la manière dont seront relogés, seront déplacés éventuellement les personnes qui sont dans ces logements.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DLH.158.

DÉLIBÉRATION 09.2019.115 (2019.DJS.229) - MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARIS JEUNES VACANCES POUR L'ANNÉE 2020.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN annonce qu'elle va une fois de plus, comme souvent, proposer une abstention à un dispositif gadget inefficace, voire inutile. Avec Mme Isabelle VUGHT, a été organisée avant l'été la commission Paris Jeunes Vacances qui a attribué à 15 jeunes des chèques de 100 à 200 €.

Sur ces 15 jeunes, 6 ont été recalés par la Ville, faute d'avoir fourni les justificatifs sociaux requis, malgré l'animation du réseau, les relances de l'antenne jeune. Finalement, ce sont seulement 9 jeunes qui ont bénéficié de ces chèques.

Si l'objectif du dispositif, comme on le rappelle, est de permettre à des jeunes de 16 à 30 ans en situation difficile de concrétiser des projets de vacances, les nombreuses demandes d'amélioration du dispositif formulées depuis quelques années sont restées lettre morte. Il faut être réaliste : octroyer 100 à 200 € d'aides permet rarement de financer des séjours de plus de quatre jours. A quoi sert donc cet argent ? Quels justificatifs de bon usage sont fournis a posteriori par les bénéficiaires ? Aucun. Donc, même si les jeunes semblent se désintéresser de ce dispositif mal pensé et peu adapté aux réalités de leur quotidien, c'est un dispositif qui est donc victime de son insuccès.

En conséquence, Mme Adeline GUILLEMAIN exprime une nouvelle fois le souhait d'évaluer rapidement ce dispositif et d'envisager une refonte totale, tant sur la forme que sur le fond, également quant aux montants alloués qui ne sont même pas dépensés. Elle propose de s'abstenir sur cette délibération.

Mme Pauline VÉRON constate un désaccord de fond sur ce dispositif. Ce n'est pas un dispositif pour les jeunes en situation sociale difficile, c'est un dispositif qui s'adresse à tous les jeunes Parisiens pour les aider à partir en vacances tous seuls. Le principe, c'est l'autonomie et de ne pas partir avec sa famille, il est normal que ce ne soit pas une très grosse somme. L'objectif n'est pas de financer l'ensemble de ces vacances, mais de permettre à des jeunes d'être accompagnés par une structure, d'avoir un coup de pouce pour favoriser l'initiative qui consiste à organiser des vacances d'une durée de quatre jours maximum. Comme cela a été dit, il est difficile de partir plus de quatre jours, mais le principe est que le séjour fasse quatre jours et trois nuits.

Il y a une aide supplémentaire pour certains jeunes dans des situations sociales difficiles. Le principe même du dispositif n'est pas d'aider des jeunes en situation sociale difficile, c'est de les aider à accéder à l'autonomie. Le principe est que la Mairie de Paris donne une enveloppe à chaque arrondissement. Ensuite, chaque arrondissement organise les modalités pour faire remonter les demandes des jeunes en s'appuyant sur des structures jeunesse. Dans le 9^e, on s'appuie sur l'antenne jeune, dans d'autres arrondissements, on s'appuie sur plusieurs partenaires pour faire remonter les demandes des jeunes. Ensuite, c'est une commission d'arrondissement qui décide de l'attribution en fonction du sérieux du dossier, de la plupart des demandes. Cela concerne des voyages en France, c'est la grande majorité, ou pour un déplacement en France ou en Europe. Pour la plupart des jeunes qui ont bénéficié de cette aide, ils n'étaient jamais partis en vacances tous seuls sans le cadre familial. Quand on sait qu'à Paris, il y a un tiers des jeunes Parisiens qui ne partent pas du tout en vacances, c'est aussi dans l'idée de les accompagner dans cette prise d'autonomie.

Le 9^e arrondissement n'utilise pas toute l'enveloppe attribuée puisqu'il n'y a que neuf jeunes, alors que ce n'est pas le cas dans d'autres arrondissements où ils ont plusieurs partenaires, ils réunissent plusieurs fois la commission dans l'année.

Le dispositif mis en place est que si des arrondissements ne souhaitent pas utiliser l'entièreté de l'enveloppe, le surplus est reversé à d'autres arrondissements qui veulent pouvoir attribuer plus d'aides à des jeunes. Par exemple, dans le 19^e, dans le 20^e, mais aussi dans le 15^e arrondissement ou dans le 16^e même, il y a des commissions qui se tiennent là d'ici la fin de l'année, compte tenu de l'argent récupéré des autres arrondissements, et il n'y en a pas beaucoup comme le 9^e qui n'utilisent pas toute l'enveloppe.

Mme Pauline VÉRON trouve cela dommage car des jeunes du 9^e pourraient bénéficier de ce coup de pouce de 100 € pour partir en vacances alors que l'exécutif ne met pas tous les moyens en œuvre pour faire connaître ce dispositif, en s'appuyant, par exemple, sur les foyers de jeunes travailleurs de l'arrondissement. Mais les élus ne soutiennent pas ce dispositif, n'y sont pas favorables, ils ne cherchent pas trop à le faire connaître et à le faire développer auprès des jeunes du 9^e. Ce dispositif trouve son public dans la plupart des autres arrondissements, pas dans le 9^e. Elle a eu souvent cette discussion aussi avec M. Sylvain MAILLARD et avec Mme Adeline GUILLEMAIN qui considèrent que la Ville n'a pas à aider les jeunes à partir en vacances tout seuls alors qu'elle trouve que cela fait partie d'une prise d'autonomie dans un accompagnement global qui n'est pas que pour les vacances, qui est global, mais qui est aussi pour les vacances.

Mme Pauline VÉRON votera pour cette délibération qui est proposée par la Ville de Paris.

M. Sylvain MAILLARD note que ce sujet revient tous les ans, il pense que Mme Pauline VÉRON, est de mauvaise foi et qu'il serait intéressant de ressortir les délibérations d'il y a quelques années où elle avait elle-même dit qu'il fallait améliorer le dispositif. Quelques détails changent avec les quatre jours, mais globalement, cela reste la même chose.

De son point de vue, ce n'est pas à la Mairie de Paris de donner de l'autonomie aux petits Parisiens pour partir en vacances. S'il y a un objectif social, c'est de donner plus à ceux qui ne partent pas en vacances, soit un tiers des jeunes Parisiens d'après le chiffre indiqué par Mme Pauline VÉRON à laquelle il fait largement confiance. Il lui semblerait plus intéressant de donner plus de moyens, plus que 200 €, pour pouvoir partir avec plus d'argent, donner plus d'argent pour partir en vacances semblerait plus logique, ce serait un objet social. À ce moment-là, M. Sylvain MAILLARD comprendrait la politique de la Mairie de Paris, même si on peut contester la modalité, mais il faudrait dire : « C'est un objet social et je donne un vrai coup de pouce pour financer une grande partie de ceux qui ne peuvent pas partir en vacances ».

Ce dispositif est entre les deux, on en voit les limites. Il rappelle que Mme Pauline VÉRON s'était engagée à avoir une discussion à ce sujet, il faut aller jusqu'au bout. On ne peut pas rester à la fin de cette mandature, au bout de six ans, à constater dès le début que ça ne fonctionnait pas bien, en tout cas dans le 9^e arrondissement ! C'est aux élus du 9^e arrondissement de le faire fonctionner.

Madame le Maire se dit curieuse de savoir quel était le nombre de personnes qui bénéficiaient de ce système avant 2014, vraiment. Mme Adeline GUILLEMAIN a rappelé le chiffre émanant de la commission du mois de juin, ce sont neuf personnes. Madame le Maire siégeait à la commission en tant qu'élue d'opposition entre 2008 et 2014 et les bénéficiaires étaient à peine à 15 ou 20. Le foyer jeune Cordée est tout à fait au courant du dispositif puisqu'on travaille étroitement avec eux. Donc, le dispositif n'était pas non plus suffisant avant 2014.

Mme Adeline GUILLEMAIN veut ajouter que ce dispositif représente une lourdeur administrative qui n'est pas vraiment dans l'esprit des jeunes Parisiens aujourd'hui en termes de délai, de la constitution du dossier, de l'analyse du dossier. Si on veut aider des jeunes qui n'arrivent pas à partir en vacances, il faut un objectif clair et alors on ne leur demande pas d'inventer n'importe quelle histoire sur un pseudo voyage d'une semaine à Barcelone. Finalement, quel est l'intérêt des élus d'avoir le détail de leurs vacances à Barcelone, en sachant qu'ils ne vont pas envoyer une carte postale ? En fait, il y a quelque chose qui n'est pas cohérent dans ce dispositif et qui n'a pas du tout été remis à plat, alors que c'est ce qui est demandé depuis cinq ans.

Un avis favorable est émis par 2 voix pour (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) et 11 abstentions sur le projet de délibération 2019.DJS.229.

DÉLIBÉRATION 09.2019.116 (2019.DAC.371) - APPROBATION DE DIX CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE DES CONSERVATOIRES DE LA VILLE DE PARIS, DES CENTRES PARIS ANIM' ET DES ÉCOLES DE MUSIQUE ASSOCIATIVES.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET informe que la délibération suivante concerne l'approbation de dix conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville, les centres Paris Anim' et les écoles de musique associatives.

Deux conventions concernent le 9^e arrondissement, l'une lie le conservatoire Nadia et Lili Boulanger au centre d'animation Valeyre, l'autre lie le conservatoire Nadia et Lili Boulanger au centre d'animation de la Nouvelle Athènes.

Depuis 2016, le centre Valeyre et le conservatoire municipal du 9^e ont mis en place un partenariat solide qui ne cesse de s'enrichir avec les années. Cette nouvelle convention permet notamment d'entériner de nouveaux engagements entre la Ville de Paris et la Ligue de l'enseignement. En matière de complémentarité des enseignements, les plus importants prévoient que le conservatoire, une fois ces classes complètes, communiquera aux familles et élèves de ces listes d'attente toute information concernant l'enseignement dispensé par le centre Paris Anim' Valeyre, juste en face de la rue, de manière à satisfaire au plus près de leurs attentes les usagers du 9^e arrondissement qui désirent une formation musicale notamment en saxophone, et on sait qu'il y a beaucoup plus de demandes que d'offres. Cela va vraiment dans le bon sens.

En matière de création, les enseignements s'engagent à échanger et partager leurs pratiques au bénéfice de l'apprentissage des usagers inscrits dans l'un des deux établissements, dans le domaine du jazz, là aussi.

S'agissant du second partenariat entre le conservatoire Nadia et Lili Boulanger et le centre de la Nouvelle Athènes, cette nouvelle convention clarifie notamment des engagements en matière de création. Un travail sur l'organisation de jams à raison d'une à deux, trois sessions par an, les 17 octobre, 30 janvier et 21 avril, autour du jazz et des musiques actuelles, permettra à leur public de partager leurs compétences et leur créativité.

En matière de diffusion de prêt et d'échange de salles, le conservatoire sera accueilli dans la salle de spectacle de la Nouvelle Athènes pour la présentation de soirées emblématiques, notamment une soirée qui se tiendra dans le cadre des 250 ans de Beethoven.

Mme Claire GANNET invite à voter en faveur de cette délibération qui s'inscrit dans un projet mené par M. Michel MAUNAS, l'ancien directeur du conservatoire, et fortement soutenu par la nouvelle directrice de l'établissement, Mme Agathe MAYERES qu'elle tient à remercier une nouvelle fois pour son engagement sans faille au service de la culture musicale de l'arrondissement.

Mme Pauline VÉRON juge que cette première convention entre le conservatoire et le centre Valeyre était vraiment une très bonne chose. Il est vraiment bien de pouvoir faire travailler ensemble les structures qui accueillent des jeunes et qui proposent de la musique. Il est très bien que le centre Nouvelle Athènes y participe également. Elle rappelle que cela fait partie d'un ensemble de dix conventions entre des centres Paris Anim' et des conservatoires à Paris qui permettent de croiser des pratiques un peu différentes des objectifs de pédagogie. De ce fait les jeunes peuvent se retrouver pour jouer ensemble, même si les uns apprennent à jouer au conservatoire et les autres dans un centre Paris Anim', mais ils peuvent monter des projets autour du jazz ou d'autres thématiques. Mme Pauline VÉRON votera cette délibération.

M. Sylvain MAILLARD voudrait connaître le nombre d'inscrits au conservatoire, le nombre de recalés, savoir si l'organisation actuelle s'est améliorée par rapport à ce qu'il a connu précédemment en termes de différentiel entre le nombre d'enfants du 9^e qui voulaient suivre des cours de musique et ceux qui ont pu vraiment suivre cet enseignement.

Mme Claire GANNET n'a pas les chiffres pour la nouvelle rentrée. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a toujours une différence entre beaucoup d'enfants qui veulent des places et pas assez de places. C'est toujours le cas aujourd'hui, d'où le moins mauvais système qui est celui du tirage au sort, qui continue d'être la recommandation pour éviter que des familles « campent 15 heures avant ».

Les élus disposent de pas mal de données qui vont être suivies de près parce qu'il y a plusieurs éléments mis en place qui sont satisfaisants, notamment un premier élément qui a permis à des enfants de rentrer en cours de cursus au conservatoire.

Au-delà de ce problème de demandes, il y a un autre sujet : si on n'est pas rentré en CE1 aujourd'hui, c'était le CP auparavant, on loupait le coche à jamais et M. Michel MAUNAS a accepté de faire une expérimentation pour permettre à des enfants qu'on détecterait, ou parce qu'ils ont un grand talent ou une grande envie de faire, de rejoindre le conservatoire. Cela fonctionne bien, les retours sont assez satisfaisants.

Une des données sur laquelle on avait interrogé le conservatoire et sur lequel on va suivre les données, ce sont les abandons, notamment à l'entrée au collège, aux grandes phases de fin de primaire. Il y a une seconde phase au lycée puisqu'on se retrouve confrontés aux enjeux de grande disponibilité que demande le conservatoire en termes d'horaires puisque c'est 6, ou 8, ou 10 h selon les formations et que certains enfants, dans l'entrée dans l'adolescence, décrochent ou ne trouvent pas cela compatible. Ce sont des données sur lesquelles les élus vont être vigilants.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.371.

DÉLIBÉRATION 09.2019.117 (2019.DAC.809) - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSERVATOIRE NADIA ET LILI BOULANGER DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS ET LES ARCHIVES NATIONALES.

Rapporteuse : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Claire GANNET expose que la délibération suivante concerne toujours le conservatoire Nadia et Lili Boulanger. Il s'agit de permettre au conservatoire qui en a fait la demande de nouer un partenariat avec les Archives nationales autour du concept de concert d'archives.

Le dispositif Concert d'archives est une nouvelle proposition des rendez-vous musicaux du service éducatif et culturel des archives nationales. Il s'agit de valoriser des fonds musicaux inouïs et inédits qui éclairent la production d'artistes réputés en les présentant au public.

Ce projet s'inscrit dans une logique d'enseignement artistique et culturel de façon à mêler les publics au travers de cette nouvelle proposition. Le public peut découvrir les travaux de jeunesse des grands compositeurs ou compositrices conservés dans les fonds des archives nationales et largement inédits.

Bien qu'ils présentent un intérêt universitaire en faisant entendre des pièces inédites, ces concerts d'archives s'adressent à tous les publics et se fixent avant tout des objectifs de médiation. A l'occasion de la préparation de la commémoration du 40^e anniversaire de la mort de Nadia BOULANGER en 2020, les archives nationales et le conservatoire Nadia et Lili Boulanger du 9^e arrondissement, souhaitent monter un projet de concert autour de l'émergence des femmes compositrices au début du 20^e siècle. C'est un sujet sur lequel les élus sont très engagés avec les choix musicaux de Claire GIBAULT qui fait en sorte de programmer beaucoup de compositrices et d'interprètes féminines. Mme Claire GANNET invite à soutenir cette initiative de la direction du conservatoire qui permet une nouvelle fois de faire rayonner le conservatoire au-delà des frontières du 9^e et d'enrichir l'enseignement dispensé aux élèves.

Madame le Maire salue le travail d'Agathe MAYERES qui fait rayonner le conservatoire au-delà des frontières du 9^e.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2019.DAC.809.

VŒU 09.2019.118 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF DU 9E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA GESTION PAR MARCHÉ DE LA CRÈCHE MUNICIPALE RUE CHAPTAL À PARIS 9^E.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire a souhaité une fois encore évoquer la situation de la crèche municipale de la rue Chaptal. L'année dernière, les élus avaient appris un changement de prestataire sur la crèche. La fondation la Croix Saint-Simon n'avait pas gagné son renouvellement de marché et c'est un prestataire qui s'appelle People&Baby qui devait intervenir dès le 19 janvier 2019. L'exécutif s'était mobilisé avec Mme Gypsie BLOCH pour que le changement de prestataire ne se fasse pas en cours d'année mais au courant de l'été 2019, ce qui avait été obtenu.

Cette crèche a ouvert ses portes après les congés estivaux avec le nouveau prestataire, fin août. Malheureusement, le dossier qui est lié à ce changement de prestataire est aujourd'hui loin d'être clos puisque les élus ont recueilli beaucoup de témoignages de parents qui se plaignent de l'absence de bonne gestion de cette crèche. Madame le Maire s'y est rendue à plusieurs reprises depuis l'ouverture fin août. Deux faits parmi les plus graves ont été constatés au cours du mois de septembre, elle souhaite en faire part à l'ensemble du conseil : la suspicion d'une intoxication alimentaire qui est survenue chez les grands le 19 septembre et l'absence de la directrice toute la semaine du 16 septembre, sans remplacement.

Madame le Maire s'est rendue à plusieurs reprises dans cette crèche, dès fin août pour rencontrer la nouvelle équipe, échanger avec les parents et quelques semaines plus tard, au cours d'une seconde visite, elle a constaté une importante détérioration du climat dans l'établissement, que ce soit au sein des équipes encadrantes comme chez les parents. Elle s'inquiète vraiment de voir ainsi dégradées les conditions d'accueil de cet équipement. Plusieurs parents ont demandé le transfert de leurs enfants vers d'autres structures municipales. La commission d'attribution des places en crèche qui s'est tenue il y a quelques semaines a étudié les 12 demandes de transfert sur les 21 places que compte l'établissement. Une solution a été proposée à chaque famille. Des parents ont, du jour au lendemain, retiré leurs enfants de la crèche, la situation est extrêmement préoccupante et sérieuse.

Madame le Maire a décidé de demander à la commission d'attribution des places en crèche du 9^e de surseoir à toute nouvelle admission dans cet établissement jusqu'à nouvel ordre. Elle a demandé à la DFPE, la Direction des familles et de la petite enfance de la Ville de Paris, d'instruire des visites, des contrôles de la PMI. Ces contrôles ont eu lieu depuis trois semaines, plusieurs fois par semaine.

Au vu de ces éléments, elle souhaite vivement que soit engagée aujourd'hui une réflexion sur la suite à donner à cette reprise de gestion de la crèche qui se passe mal, pour dire les choses comme elles sont. Il paraît indispensable d'examiner avec précision les sanctions contractuelles possibles, dont la dénonciation de ce contrat entre People&Baby et la Ville de Paris.

Madame le Maire a échangé avant de porter ce vœu avec le directeur de la DFPE, avec l'adjoint à la Maire de Paris sur cette situation. Elle a saisi par écrit l'adjoint à la Maire de Paris qui lui a répondu la semaine dernière que des enquêtes conformément à ses demandes étaient en cours et qu'en fonction des résultats, toute mesure nécessaire serait prise. Il faut que l'ensemble du conseil puisse être informé de cette situation qui est inédite, en tout cas dans le 9^e arrondissement.

À travers ce vœu, il est demandé à la Maire de Paris de communiquer un rapport écrit d'enquête sur la gestion de cet établissement, en toute transparence, ainsi que dans les autres crèches dont la gestion a été confiée à cet opérateur privé, puisque c'est la première fois qu'il intervient dans l'arrondissement. D'autres arrondissements accueillent ce prestataire, Madame le Maire souhaite que l'enquête puisse être suffisamment large pour avoir tous les éléments nécessaires. Elle souhaite également que la Ville de Paris suspende toute nouvelle attribution à cet opérateur dans cette attente et demande à la DFA d'associer les mairies d'arrondissement lors de tout renouvellement de prestataire afin de ne pas apprendre comme l'an dernier, le 12 novembre, avant un conseil d'arrondissement que le prestataire allait changer du jour au lendemain, ce n'est pas acceptable.

C'est une situation inédite dans l'arrondissement, une situation grave et Madame le Maire souhaite que les solutions soient à la hauteur de la situation.

Mme Pauline VÉRON confirme que la situation dans cette crèche est inquiétante. Elle a elle-même été sollicitée par les parents qui s'inquiétaient de la situation en cette rentrée de septembre. Elle a interrogé son collègue adjoint Patrick BLOCHE qui est chargé de la petite enfance et des familles qui a aussi indiqué que la PMI, les services de la Ville faisaient plusieurs visites inopinées puis d'autres préparées, sans prévenir. La crèche est évidemment sous surveillance de la Ville. Elle comprend les parents qui sont face à une équipe qui ne donne pas l'impression de gérer correctement les choses, on n'a pas envie de laisser son petit entre certaines mains, ce qui pose un vrai problème.

Mme Pauline VÉRON soutient toutes les initiatives pour essayer de faire en sorte que les choses s'améliorent dans cette crèche. Le vœu la gêne un peu par rapport aux règles du code des marchés publics. Il est demandé concrètement dans le vœu que soit suspendue toute nouvelle attribution à ce prestataire dans le cadre des marchés. Elle n'est pas sûre qu'on puisse demander ça au regard des règles du code des marchés publics, ni autoriser les maires d'arrondissement à être sollicités puisqu'il y a une commission avec des élus, dont M. Jean-Baptiste de FROMENT fait partie, qui attribuent les marchés. Elle n'a pas de désaccord sur le fait d'alerter sur la situation à travers un vœu et pouvoir avoir toute la transparence mais elle a du mal à voter un vœu qui dit des choses contraires aux lois. Donc, elle s'abstiendra et suivra ça au Conseil de Paris car on est en train de mobiliser les services de la Ville sur la situation dans cette crèche.

Madame le Maire souligne que la situation n'est pas acceptable. People&Baby a été choisi, non pas pour des soucis de bien-être de l'enfant, mais pour des questions budgétaires et économiques, on voit bien la limite du système. On voit bien aussi que ce prestataire a eu des difficultés dans d'autres collectivités de France, dans d'autres arrondissements. Cela s'est fait dans le dos des élus alors que le maire d'arrondissement souhaite être informé des prestataires en short list pour prendre la gestion d'un établissement dont il a la responsabilité. La situation n'est évidemment pas acceptable et l'exécutif n'a pas l'habitude de faire des choses illégales. Le vœu a été écrit en toute légalité, mais il y a un problème People&Baby, il faut le dénoncer. Madame le Maire sait que d'autres de ses collègues de l'ouest et de l'est de l'arrondissement ont des difficultés avec ce prestataire, il faut arrêter.

M. Sylvain MAILLARD aimerait vraiment essayer de convaincre sa collègue de modifier son vote parce qu'il n'y a pas d'attaque, pas de discussions, pas de réflexions politiques.

Tout s'est mal engagé sur ce dossier. D'abord, la fondation la Croix Saint-Simon qu'il connaît personnellement a mal fait son travail administratif, elle a mal préparé le renouvellement pensant que c'était acquis, probablement en faisant ça un peu légèrement.

Madame le Maire confirme que la fondation a très bien accompli son travail auprès des enfants et des familles mais que son dossier de renouvellement du marché était mal préparé.

M. Sylvain MAILLARD constate qu'on avait une équipe particulièrement performante dans une crèche qui fonctionnait particulièrement bien, on passe d'une équipe qui fonctionnait très bien, mais qui a mal géré son renouvellement, à une équipe qui ne fonctionne pas avec des problèmes, y compris des problèmes de propreté des locaux au vu de photos qu'on lui a envoyées.

Il faut faire des visites inopinées. Il relate que, lorsqu'il a eu cette information, il a appelé Madame la Maire qui est venue deux heures après pour le voir concrètement. Entre temps, il y a eu un peu un passage de serpillère pour faire en sorte que tout aille bien. On sait à quel point il est difficile d'avoir une place en crèche alors que les parents enlèvent leurs enfants de la crèche. Ce n'est pas possible. On ne peut pas rester en disant : « On attend les enquêtes ». On doit faire un acte politique, de refuser en suspicion que cet opérateur puisse candidater puisqu'il a été a priori choisi principalement sur un critère de prix. Ce n'est pas possible, ça ne peut pas continuer.

Intoxication, propreté, défaut d'encadrement, la directrice n'est pas là, ça peut arriver, mais pas d'adjointe, il n'y a personne. Une grande partie de l'équipe n'a pas été reprise pour des raisons budgétaires puisqu'ils paient bien moins les assistantes. Pour l'ensemble des enfants parisiens, il faut un arrêt pour le moment de People&Baby, même si on n'a rien contre eux, pour regarder leur fonctionnement, peut-être les aider à s'améliorer, les accompagner, quitte à ce qu'on réfléchisse sur le principe, mais on ne peut pas rester uniquement derrière le principe du droit, il faut arrêter. M. Sylvain MAILLARD trouve que c'est un très bon vœu, un vœu qui jette un pavé dans la mare, on ne peut pas continuer dans cette situation-là.

Madame le Maire fait observer que l'on ne doit pas exclure un retour en régie directe, c'est écrit dans le contrat. Si le prestataire fait défection, on revient aux régies directes. Il y a tellement de familles qui attendent une place en crèche alors que là tout le monde en sort de cette crèche. Il faut réagir et ouvrir les yeux sur la réalité.

M. Jean-Baptiste de FROMENT partage ce qui a été dit sur le sujet particulier de la crèche et croit que ce vœu est très bien venu. Il ne faut pas être dans un juridisme étroit quand on est face à des situations d'urgence comme celles-ci. Ce vœu a aussi le mérite de poser la question plus générale du cahier des charges parce qu'il était fait référence aux commissions d'appel d'offres. Il siège effectivement à la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris mais qui, en réalité, ne fait que valider ou constater des choix qui ont été faits en amont sur la base de critères que les membres de la commission d'appel d'offres ne choisissent pas, ils ne peuvent que constater. Il est vrai que, surtout quand on est dans l'opposition, quand on voit quelque chose qui ne va pas, on peut s'abstenir, mais ça ne change rien et les candidats sont désignés. D'une façon générale, la Ville décide généralement de façon assez opaque des critères, ensuite on est placé devant le fait accompli.

Manifestement, sur ce marché, sans dévoiler les secrets de la commission, d'autant qu'il n'a pas siégé dans cette commission spécifique, il est clair qu'un critère a joué de façon perverse. La loi n'interdit absolument pas qu'en amont des appels d'offres, on mette les principaux intéressés, c'est-à-dire les maires d'arrondissement, leurs adjoints à la petite enfance autour de la table et qu'on réfléchisse ensemble à la meilleure façon de renouveler les délégations de service public ou les marchés dans ce domaine, sachant qu'effectivement, ce qui est vrai pour certaines activités où on a besoin d'avoir de la concurrence, du renouvellement, qu'il ne faut pas toujours reprendre le sortant, dans le domaine de la petite enfance quand on a un sortant qui a apporté satisfaction, il ne faut le changer s'il est candidat à son renouvellement, qu'avec une extrême prudence. Il faut qu'il y ait de facto une prime au sortant, c'est évident. Cette procédure est une caricature. Non seulement, on fait un renouvellement au milieu de l'année et on ne renouvelle pas le sortant. Pour les marchés suivants, M. Jean-Baptiste de FROMENT a alerté la commission d'appel d'offres, l'erreur pour certaines crèches du 9^e ne sera pas renouvelée, la leçon a été retenue.

Au-delà des instructions ou des signalements qu'on peut lancer aux services de la Ville, il faut remettre les choses à plat et que les maires, les élus aient la possibilité, en amont, de discuter avec la direction compétente des critères qui doivent présider à des choix qui sont évidemment cruciaux.

Madame le Maire déplore que ce soit un débat éminemment politique. On parle d'une crèche municipale que l'on confiait à des associations, aujourd'hui, la Ville fait commerce de ses crèches municipales puisqu'on prend des entreprises privées qui sont là pour faire du chiffre et du rendement. Le principe est totalement dévoyé.

M. Alexis GOVCIYAN intervient par rapport à ce que disait Mme Pauline VÉRON qui s'interrogeait non pas sur le bienfondé du vœu, mais sur le caractère juridique de ne pas pouvoir suspendre certains aspects liés à ce marché.

Il veut demander à M. Jean-Baptiste de FROMENT qui connaît ces sujets, si, lorsqu'il y a autant de problèmes avérés dans un contrat qui font que 12 sur 21 familles, au départ, sont en transfert, il n'y a pas de clauses suspensives dans ces marchés qui arrêtent toute nouvelle procédure ? Il aimerait que ce soit confirmé. S'il y a des clauses suspensives, il faut les utiliser.

M. Jean-Baptiste de FROMENT pense qu'à posteriori, on peut toujours exclure une entreprise parce qu'avec un taux d'insatisfaction tel que celui de la société en question, on sait très bien qu'elle ne sera pas reprise parce qu'il y a des critères qui feront qu'on ne peut pas la reprendre.

Mme Pauline VÉRON constate qu'elle n'a pas de désaccord sur le fond, sur la situation de cette crèche et sur l'alerte nécessaire. Elle indique que son principe depuis qu'elle est élue, peut-être aussi par son prisme d'avocate, est que quand quelque chose est contraire à la loi, elle a du mal à dire : « C'est purement politique et la loi, je m'en contrefiche, même si c'est contraire à la loi. » C'est juste pour cette raison-là qu'elle s'abstient.

Mme Pauline VÉRON pense qu'à travers ce débat, on a un sujet de fond qui est très intéressant et qui est très important, qui ne concerne pas que les crèches, même si M. Jean-Baptiste de FROMENT a raison de dire qu'on touche là à quelque chose de particulièrement sensible parce que les conséquences sont pour les enfants. Mais cela concerne plus globalement le débat sur la question des marchés publics. Elle pense profondément que la Ville ne fait qu'appliquer la loi qui est de plus en plus restrictive, qui contraint de plus en plus les collectivités locales dans leur choix de prestataire sur des sujets importants. On l'a vu sur d'autres thématiques où finalement ce sont des critères fixés par des financiers, par des services techniques, qui font des choix souvent fondamentalement politiques. S'adressant au député, elle croit vraiment qu'on doit procéder à une évolution sur la procédure des marchés publics, dont on voit bien qu'on arrive au bout de quelque chose.

On a voulu créer un système pour éviter la corruption, parce qu'il y avait des cas de corruption, on ne peut pas le nier, on ne peut pas l'oublier, qui contraint énormément les élus dans les choix pour être sûr qu'il n'y a pas de corruption. Mais on se retrouve dans des procédures ultra administratives, hyper juridiques, sachant qu'on a de plus en plus de recours contentieux de la part de ceux qui ne sont pas retenus. Elle pense qu'il y a une évolution du Code des marchés publics à envisager, notamment pour certains marchés. Elle est d'accord pour dire qu'on ne choisit pas une crèche comme on achète du matériel technique. Ce n'est pas tout à fait la même chose, or, c'est la même procédure qui s'applique pour tout.

Mme Pauline VÉRON pense qu'on est dans la caricature de l'application stricte d'une procédure qui empêche d'avoir un point de vue sur la gestion et du point de vue des élus, il faut vraiment évoluer. Elle se dit contre une évolution du Code des marchés publics qui fait qu'avant, quand on confiait ces crèches municipales à des associations, on ne pouvait les confier qu'à des associations. Il y a une modification du Code des marchés publics qui a obligé de les ouvrir et accepter que des entreprises privées puissent postuler sur la gestion, comme cette entreprise, pour la gestion des crèches municipales.

Avant, la Ville ne l'avait confiée qu'à des associations avec un but non lucratif, mais le Code des marchés publics fait qu'on ne peut pas empêcher une entreprise de postuler sur le marché.

Elle pense que sur des crèches, il est choquant qu'une entreprise privée puisse postuler. Il faut faire évoluer le Code des marchés publics parce qu'aujourd'hui, on ne peut pas empêcher une entreprise privée de postuler et on voit bien que quand on applique la loi à la lettre, on se retrouve dans des situations qui ne sont pas correctes.

M. Sylvain MAILLARD explique que si le critère prix pèse 60 %, ce n'est pas pareil que s'il pèse 10 %. C'est tout.

Madame le Maire remarque que si la Ville de Paris n'avait pas voulu choisir ce prestataire, elle pouvait en choisir un autre. Il y avait plusieurs associations sur ce dossier. C'est la Maire de Paris qui a choisi People&Baby. Elle laisse la parole à M. Sylvain MAILLARD qui a lui aussi été mis en cause.

M. Sylvain MAILLARD juge que cette assemblée est bien l'endroit, le lieu de la discussion politique.

Sur le cahier des charges, la Mairie de Paris arrive très bien à faire des cahiers des charges qui correspondent à ses choix politiques quand elle a envie que ce soit un cahier des charges qui corresponde exactement au prestataire ou à la prestation qu'elle veut obtenir au final, la Mairie sait parfaitement choisir. Là, il y a eu tout simplement une erreur, on le constate tous ensemble, avec un mauvais prestataire puisqu'il n'y a plus que 12 enfants sur 21.

Madame le Maire déplore que ce mauvais prestataire ait déjà été dénoncé dans d'autres arrondissements.

M. Sylvain MAILLARD rappelle que l'on dit : « On va lancer un audit, on ne va pas le suspendre », mais il gagne encore plus d'argent parce qu'il y a moins d'enfants à l'heure actuelle, donc, moins de charges. Son intérêt purement financier, va être d'aller au contentieux pour que ça dure des années et des années parce qu'il gagnera d'autant plus d'argent. C'est pour cela qu'il aimerait vraiment que Mme Pauline VERON change son vote. Il se permet d'insister parce qu'il y a un choix à faire, il faut arrêter clairement ce contrat, qu'on le suspende. Au-delà du scandale de la prestation donnée aux bébés du 9^e, on est en plus dans une opération financière, qui finance une entreprise. On le constate tous, on est tous d'accord. On doit lancer un signal important au conseil d'arrondissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Delphine BÜRKLİ, Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

Considérant l'attribution par la Ville de Paris du marché de gestion de la crèche municipale rue Chaptal à l'entreprise privée People&baby au détriment de l'association de l'œuvre de la Croix Simon, gestionnaire sortant et candidat dans le cadre du renouvellement ;

Considérant qu'hormis sur le choix du mode de gestion, à aucun moment la Direction des Finances et des Achats qui a mené les auditions n'a jugé bon d'interroger la Mairie du 9^e arrondissement sur les candidatures reçues ;

Considérant que le changement de prestataire devait intervenir en janvier 2019, la Mairie du 9^e a dû intervenir en décembre 2018 pour que soit prolongé jusqu'à l'été par avenant le marché attribué à l'Œuvre de la Croix Saint-Simon dans le cadre de la gestion de la crèche municipale Chaptal afin que les enfants accueillis ne soient pas perturbés par un changement de prestataire en cours d'année ;

Considérant qu'à la suite de cette intervention, le changement de prestataire est intervenu au 1^{er} septembre et que l'entreprise People&baby en est désormais le gestionnaire ;

Considérant que le premier mois de gestion a été émaillé de nombreux signalements des familles à la Mairie du 9^e (problèmes de propreté, d'intoxication alimentaire, absence de la Directrice, incohérences dans les transmissions, changement d'adjointe, manque de diversité dans les menus...) ;

Considérant que lors de sa réunion du 15 octobre dernier, la commission d'attribution des places en crèche du 9^e a eu à examiner 12 demandes de transfert d'établissement déposés par des familles fréquentant cet établissement et ne souhaitant plus y laisser leur enfant compte tenu des conditions d'accueil dégradées ;

Considérant que la Commission a donné une suite favorable à ces 12 demandes de transfert sur les 21 berceaux que compte l'établissement ;

Considérant que la Mairie du 9^e a dès les premiers retours des familles saisi le prestataire et la DFPE pour que des contrôles PMI soient mis en place ;

Considérant que dans cette attente, la Mairie du 9^e en lien avec la commission ad hoc, a décidé de ne plus attribuer de place dans cet établissement ;

Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **Communique un rapport écrit d'enquête sur la gestion de cet établissement ainsi que dans les autres crèches dont la gestion a été confié à cet opérateur privé ;**
- **Suspende toute nouvelle attribution à cet opérateur dans cette attente ;**

- ***Demande à la DFA d'associer les mairies d'arrondissement lors de tout renouvellement de prestataire.***

Madame le Maire donne rendez-vous le 25 novembre pour le dernier conseil municipal de l'année 2019 et remercie les participants de leur attention.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

L'Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement


Claire GANNET